

Nataf Fajgenbaum & Associés conseille le PSG

MERCREDI 15 JANVIER 2014 10:36 LE MONDE DU DROIT



J'aime < 0 Tweeter 0

Nataf Fajgenbaum & Associés a conseillé le Paris Saint-Germain dans le cadre du renouvellement de son contrat d'équipementier avec NIKE.



Le Paris Saint-Germain et NIKE ont récemment prolongé jusqu'en 2022 leur histoire commune, commencée en 1989. Le nouvel accord permet à NIKE de demeurer l'équipementier du Club pour ses équipes masculines et féminines de football et pour son équipe de handball.

Ce contrat est l'un des plus importants jamais conclus en la matière en France. Il constitue également l'un des partenariats d'équipementier les plus conséquents au niveau international et s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de la marque mondiale « Paris Saint-Germain ».

Jacques Nataf, avocat associé du cabinet Nataf Fajgenbaum & Associés commente : « *L'année 2013 a connu une très forte accélération des revenus commerciaux et marketings du Paris Saint-Germain. Si le contrat NIKE constitue le meilleur exemple de cette croissance, il faut également garder à l'esprit les deux autres partenariats majeurs conclus cette année avec Emirates et Ooredoo dont les marques apparaissent aussi sur le maillot du Paris Saint-Germain. Nous sommes ravis d'avoir participé à ces opérations et sommes très sensibles à la confiance renouvelée qui nous a ainsi été faite par le Paris Saint-Germain.* »

Le Paris Saint-Germain était conseillé par Nataf Fajgenbaum & Associés (Jacques Nataf, associé, Géraldine Garcia-Sautereau et Etienne Rizk) et par Romain Voillemot, Directeur juridique du Paris Saint-Germain. NIKE était conseillée par son service juridique.

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)

